

ASSURANCE

LE SOUSSIGNÉ

DÉCLARE adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance. Informations consultables sur demande.

Le |_|_|_|_|2|0|_|_|

Faire précéder la signature de la mention :

"J'accepte les conditions d'Assurances proposées et certifie l'exactitude des informations écrites"

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU LICENCIÉ(E) OU DE SON REPRESENTANT LEGAL POUR LES MINEURS,

**JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL
DE NON CONTRE-INDICATION**

Formulaire obligatoire

ATTESTATION

Je soussigné(e)

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club,
- décharge de toute responsabilité l'association, ainsi que tous cadres, joueurs, ou parents de joueurs qui assureraient le déplacement en véhicule automobile en cas d'accident de la circulation, ceci dans le cadre des déplacements liés aux activités de l'association.
- m'engage à respecter toute la logistique mise en place par le club dans le cadre des entraînements et des compétitions (consignes des entraîneurs et responsables, respect et fair-play en direction des autres joueurs, des organisateurs, des arbitres et juges-arbitres).

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

SIGNATURE DU LICENCIÉ,

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL POUR LES MINEURS,

AUTORISATION D'INTERVENTION

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

Je soussigné(e): M., Mme, agissant en qualité de : père, mère, tuteur, tutrice, autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) tous cadres du club ou entraîneurs à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant. Cette autorisation est valable pour les entraînements, manifestations sportives ou lors des déplacements sportifs du club.

LE/...../20....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal,

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM :

TEL. :



2022 - 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION

CRÉNEAUX HORAIRES

ECOLE DE BADMINTON

A PARTIR DE 6 ANS
Mercredi 15h00 → 16h30
Gymnase du collège



JEU LIBRE

ADULTES

Mercredi 19h00 → 21h00
Gymnase du collège

ADULTES & COMPÉTITEURS

Vendredi 19h00 → 21h00
Gymnase du collège

**5 grammes de plumes...
et des tonnes d'émotions !**

Nathalie GERBER (Présidente) - Tél. 06 47 19 94 23
Jean-François LEBOSSETIER (Trésorier) - Tél. 06 10 56 37 76
Laetitia CARRE (Secrétaire) - Tél. 07 54 32 01 70
www.badminton-canet.com
Courriel : clubbadcanet66@gmail.com



TARIFS ➤ Loisir : 90 € - Ecole de badminton et Compétiteur : 110 € Réduction 10% pour les couples

Ce tarif comprend la licence de la Fédération Française de Badminton (FFBAD), y compris une assurance dont les caractéristiques sont jointes à ce formulaire. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de signer l'attestation située au verso de la fiche d'inscription.

L'inscription vous permet :

- l'accès aux créneaux horaires du club,
- l'accès à l'école française de badminton,
- l'accès aux compétitions départementales amicales et aux compétitions officielles homologuées par la Fédération Française de Badminton (inscriptions prises en charge par le CBC66).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire au club, il faut remplir et fournir :

- la fiche d'inscription ci-jointe, recto et verso,
- le certificat médical spécifique joint,
- une photo d'identité récente (copie / numérique autorisée).
- la cotisation,
- une enveloppe timbrée
- un chèque à l'ordre du club badminton Canet (inscrire au dos le nom, prénom de l'enfant).



LE DOSSIER DEVRA ETRE REMIS A UN RESPONSABLE DU CLUB. AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE INCOMPLET

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de signer l'attestation située au recto de la fiche d'inscription.

➤ **ADHÉSIONS** : l'inscription aux activités du club vaut adhésion à l'association. Les membres de la saison précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription. Les nouvelles demandes sont validées par le bureau dans la limite du nombre de places disponibles. L'adhésion inclue la licence de la FFba et de l'assurance. **Toute année commencée est entièrement due. En cas d'arrêt en quelque nature que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.** Le bureau se réserve le droit d'admission. Tout membre s'engage à respecter le présent règlement ainsi que celui de la salle. L'inscription au club peut être retirée à toute personne dont l'attitude et le comportement sont en contradiction avec les statuts ou le présent règlement.

CHACQUE JOUEUR DOIT ÊTRE A JOUR DE SA COTISATION APRÈS DEUX SÉANCES.

➤ **CERTIFICAT MÉDICAL** : ce certificat médical doit être donné au responsable le jour de son inscription au club. La pratique des activités proposées par la section badminton n'est autorisée qu'après présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du badminton. La mention « non contre-indication à la pratique du badminton en compétition » est obligatoire.

➤ **INSTALLATION DU MATÉRIEL - FIN DE CRENEAU** : l'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par tous les adhérents. Il est très important de finir à l'heure. L'adhérent devra se munir de chaussures à semelle claire, d'une tenue de sport adéquat ; des raquettes et volants sont mis à votre disposition durant la période d'essai par le club.

➤ **OCCUPATION DES TERRAINS** : les membres du bureau se réservent le droit de gérer les terrains disponibles de manière à offrir à tous la possibilité de jouer : le double sera préconisé.

➤ **INVITATION ET SÉANCE D'ESSAI** : chacun des membres du club a la possibilité d'inviter une personne lors des séances de jeu libre. Pour ce faire, il doit obtenir avant la séance l'accord explicite des membres du bureau. Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer.

➤ **RESPONSABILITÉS** : tout mineur est sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des horaires d'entraînement de l'école de formation badminton (avant leur entrée dans la salle et après leur sortie) et durant les horaires d'entraînement « jeu libre ». Le parent de l'enfant mineur s'engage à s'assurer de la présence effective de l'entraîneur dans la salle et à récupérer l'enfant à l'heure. Le club décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le club, en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes ou du règlement, en cas de perte ou de vol occasionnés dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

➤ **VACANCES SCOLAIRES** : pendant les vacances scolaires, les séances avec l'entraîneur sont systématiquement suspendues. Un aménagement est proposé selon les dispositions des responsables volontaires.

➤ **COMMUNICATION** : L'adhérent autorise la diffusion, sur le site internet du club, du codep, de photos prises lors de compétitions sportives ou manifestations en relation avec le badminton. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par le bureau

ECRIRE EN LETTRES CAPITALES

NOM : |

PRENOM : |

DATE DE NAISSANCE: __/__/____

NATIONALITÉ: _____ ☐ Homme / ☐ Femme

RENOUVELLEMENT LICENCE N° | | | | | | | | | | NOUVELLE LICENCE ☐

ADRESSE : |

| |

CODE POSTAL : | | | | | VILLE : | | | | | | | | | | | | | | | |

TEL. FIXE : | | | | | | | | | | TEL. MOBILE: | | | | | | | | | |

TEL. MOBILE: | | | | | | | | | |

COURRIEL : *par ce moyen, vous serez informé(e) des rendez-vous et des activités du club.*

| | | | | | | | | | | | | | | | @ | | | | | | | | | |

NOUVEAU LICENCIÉ (E) : comment avez-vous connu le club ?

☐ Forum des associations ☐ Bouche à oreille ☐ Internet ☐ Autre :

Contrôle antidopage : considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage, – Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre ».

– Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. » Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat « individuel accident » proposé par la fédération. Les garanties sont décrites dans le document comprenant ce formulaire (page 4). Le coût de cette assurance est de 0,75€ par saison de licence. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club ».

Loi « informatique et Liberté » : conformément à l'article 15 de la loi d 6 janvier 1978, dite « Loi informatique et Liberté », les traitements automatisés d'informations nominatives sont soumises à certaines conditions. – A l'occasion de la saisie des licences, les informations recueillies faisant l'objet d'un traitement informatique, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification. Vous pouvez donc, si vous le souhaitez, adresser à la FFBA demandant que vous soient communiquées les informations vous concernant et les rectifier. – Sauf refus de votre part, la FFBA peut être amenée à communiquer certaines de ces informations à des tiers, à des fins de prospection. Pour vous opposer, vous pouvez vous adresser à la FFBA : cnil@ffbad.org